

Sujet : [INTERNET] Observations enquête publique BERRAC projet photovoltaïque

De : Pascal Rouget <pascalrouget1@gmail.com>

Date : 03/10/2022 17:30

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Copie à : sauvegarde-berrac@gmail.com

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite au lieu-dit Le Padouen, à Berrac; ma propriété est limitrophe dans l'intégralité de sa partie ouest et de sa partie sud; à une distance de quelques mètres seulement, du projet.

J'observe, page 268 de l'étude d'impact environnemental, qu'au paragraphe 4.2 titré " co-visibilités", l'analyse des co-visibilités porte sur trois échelles; lointaine, étendue et proche. Le paragraphe 7 titré "le site à une échelle proche, aux abords du projet", pages 269 et 270, indique que les lieux-dits les plus proches et impactés par le site sont les hameaux de "Claux", de "Rouzet"" et de "Peyrigne".

Il s'avère que le lieu-dit "Le Padouen" est ignoré.

Page 421, il est précisé que : " le projet présente quelques co-visibilités avec des lieux de vie, atténuées par la présence de cordons boisés des pentes de coteaux, de haies bocagères ou la multiplication d'alignements arborés des routes".

Dans le cas de ma propriété cela n'est pas vrai.

Quelques coupes ou profils topographiques ont été réalisés, mais les choix géographique ne semblent pas pertinent.

Je sollicite qu'un géomètre expert-topographe, agréé près les tribunaux, soit diligenté pour effectuer un travail de topographie depuis les façades sud et ouest de mon domicile. Cela permettra de savoir à quel point le projet, s'il devait aboutir, doit reculer vers le sud et l'ouest pour que la vue depuis mon séjour et mes chambres ne soit pas dramatiquement impactée.

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pascal ROUGET
Au Padouen
32480 BERRAC